

en 1841 les droits Universitaires et peut conférer des grades dans les différentes facultés qui comprennent les Arts et les Sciences, la Théologie, le Droit, la Médecine. Le Collège est gouverné par le Sénat et tire son revenu d'une somme d'environ 100,000 dollars, produit de souscriptions volontaires.

2° L'UNIVERSITY AND QUEEN'S COLLEGE, à Kingston, sous le contrôle de l'Eglise Presbytérienne du Canada, autrefois réuni à l'Eglise d'Ecosse. Ce Collège a été institué par Lettres Royales en 1841, et a reçu les droits Universitaires. Son revenu provient d'un fonds d'environ 100,000 dollars. Son enseignement se borne aux Arts et à la Théologie. Depuis l'ouverture du Collège 871 étudiants ont été inscrits, et 526 grades conférés.

3° L'UNIVERSITY OF TRINITY COLLEGE a été établie pour l'instruction des membres de l'Eglise d'Angleterre, et a obtenu une Charte Royale en 1852. Cette charte lui donne le droit de conférer des grades en Théologie, Droit, Art et Médecine. Elle est soutenue par des souscriptions faites en Angleterre et au Canada. Elle est gouvernée par une assemblée, composée du Chancelier, du Prévôt, des Professeurs et d'autres personnes ayant rang de maîtres ès-arts ou graduées en Théologie, Droit ou Médecine. La souscription n'est exigée que de l'étudiant qui est membre de l'Eglise d'Angleterre.

4° ALBERT UNIVERSITY a été établie à Belleville par l'Eglise Méthodiste Episcopale en 1857 et a obtenu les droits Universitaires en 1871. Elle est placée sous le gouvernement d'un Sénat qui confère des grades dans les Arts, le Droit, la Musique, la Théologie, etc.

5° L'OTTAWA COLLEGE est dirigé par des Catholiques Romains, et a obtenu les droits Universitaires en 1866.

Des Institutions du caractère de celles dont nous venons de parler ont été établies par d'autres Corps religieux, mais elles ne possèdent point les droits Universitaires, leur principal objet étant de former des Ministres pour leurs Eglises respectives.

L'Eglise Presbytérienne du Canada a institué "KNOX'S COLLEGE" en